



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019

Le **lundi 28 janvier 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

Absent(s) non excusé(s):

Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO ECOLE
VALLEE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA BOURSE AU PERMIS 2019 - CM/19/006**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville du Trait a décidé de reconduire la mise en œuvre du projet « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de

l'Energie avec les mêmes conditions que l'année passée, délibération CM-18/013 en date du 29 janvier 2018.

Dans le même esprit qu'en 2018, cette bourse s'adressera à 10 jeunes de la Ville du Trait, en contrepartie d'une mission d'intérêt général sous la forme d'un chantier collectif dont la nature précise est encore en discussion (chantier de nettoyage, d'entretien du patrimoine...) Ce ou ces chantiers seront supervisés par les services techniques de la Ville, avec le concours du Bureau Emploi Formation, sur 4 semaines à 35 heures, du 01 au 26 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU le budget communal,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un levier fort pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

DECIDE D'APPROUVER les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée sise 607, Rue Raymond Bretèche, 76580 Le Trait.

DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- Patrick CALLAIS, Maire
- William GUILLARD, adjoint en charge du sport, des associations, de la culture et des animations
- Marie LE COUSIN, adjointe en charge de l'emploi et de la formation
- François LANGLOIS conseiller délégué au Bureau Emploi Formation
- Vincent SGARLATA élu du groupe minoritaire

DE FIXER le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1 550,00 €, incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examen blancs, 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire (code), timbres fiscaux compris, 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la ville et l'auto-école Vallée relative et la charte relative à l'attribution de la bourse au permis.

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget communal de l'exercice en cours, fonction 40, « sport et jeunesse –services communs », chapitre 011 « charges à caractère général », article 6288 « Prestations de services ».

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ladite convention.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
29 janvier 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

